



MOTION DES CCI DE BRETAGNE

POUR APPELER A LA REALISATION DU PARC EOLIEN DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

L'Etat a lancé en 2011 un appel d'offres pour la réalisation, au large de la baie de Saint Briec, d'un parc éolien marin. Constitué de 62 éoliennes posées sur le fond, développant une puissance de 496 MW, il répondrait à environ 9% de la consommation électrique régionale. La construction et l'exploitation en ont été attribuées au consortium Ailes Marines en avril 2012. Aujourd'hui, soit près de **10 ans après le lancement du projet, le parc n'est toujours pas en activité**, ce qui est très regrettable alors que toutes les validations juridiques ont été obtenues.

Pourtant, dans le même temps, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, pour ne citer que les plus importants, ont accru leur production d'énergie électrique d'origine éolienne en mer de 25%, portant la puissance installée d'éoliennes posées à plus de 20 000 MW.

En France, et singulièrement en Bretagne, les projets éoliens se voient opposer procédure sur procédure ; à chaque jugement est porté un recours, dans une spirale sans fin. Les mêmes argumentations peuvent être reprises devant les mêmes instances par différents lobbys. Ceux-ci dénie l'intérêt général qui a prévalu aux décisions de l'Etat en faveur de la création de ce parc éolien : la réduction des émissions carbonées pour la production d'énergie, la fin de la fragilité énergétique de la Bretagne, touchant ses habitants comme ses entreprises, la création d'emplois en Bretagne au sein d'une filière d'avenir.

Dans cette perspective, le port de Brest a bénéficié d'importants investissements publics pour accueillir des activités industrielles et logistiques qui serviront le projet de la baie de Saint Briec et ceux qui, posés ou flottants, émergeront par la suite en Manche et Atlantique nord. Sur le site portuaire, 250 emplois peuvent être créés pour produire les supports des éoliennes costarmoricaines. D'autres suivront pour la mise en place du parc. Des sessions de formation sont prévues pour faciliter l'embauche des personnels dédiés à la fabrication des éoliennes, leur assemblage, leur pose et leur maintenance.

Encore actuellement, des voix réclament l'abandon du projet, sur des motifs erronés et au mépris des intérêts des Bretonnes et Bretons, de leurs emplois et de la transition environnementale de notre territoire.

Aussi, la CCI Bretagne exprime sans réserve son soutien au consortium Ailes Marines pour que se concrétise la réalisation du parc éolien en baie de Saint Briec et demande à l'Etat d'éclaircir définitivement les conditions de cet investissement contribuant au développement durable de la Bretagne. L'ouverture de ce chantier donnera, enfin, l'élan pour crédibiliser à l'échelle mondiale la filière bretonne des énergies marines renouvelables, renforcée par le développement du projet d'éoliennes flottantes de Bretagne-sud.